

nous réinventons la ville ensemble

GUIDE

Petite enfance

ACCUEIL COLLECTIF - ACCUEIL FAMILIAL - HALTES GARDERIES

LIEU D'ACCUEIL PARENTS/ENFANTS - RELAIS ACCUEIL PETITE ENFANCE



Saint-Etienne-du-Rouvray



Sommaire

Accueil collectif

- Crèche collective municipale ...❖ P. 4
- Haltes garderies ...❖ P. 5 à 6

Accueil familial

- Crèche familiale municipale ...❖ P. 7

Lieu d'accueil parents/enfants

- Interlude (association Apele) ...❖ P. 8

Assistantes maternelles agrées indépendantes

- ...❖ P. 9

Espaces éducatifs

- ...❖ P. 10 à 11

Edito

La municipalité considère depuis de nombreuses années qu'il est nécessaire d'affirmer une politique publique ambitieuse pour la petite enfance : c'est un investissement pour l'avenir.

Cette politique doit permettre à toutes les familles qui le souhaitent d'accéder pour leur enfant à un mode d'accueil de qualité ou à l'école maternelle sans barrières financières.

C'est la raison pour laquelle la Ville développe depuis des décennies, en partenariat avec les structures associatives, la Caisse d'allocations familiales de Rouen, le Conseil général et l'Éducation nationale, une politique de la petite enfance dynamique et volontariste par la gestion ou le soutien financier de nombreux lieux d'accueil.

Dans une période où ces derniers sont mis à mal par les projets gouvernementaux qui visent à réduire les taux d'encadrement des professionnels, il est plus que jamais nécessaire de mobiliser toute la communauté éducative pour exiger que soient garantis le caractère éducatif et la qualité de l'accueil de la petite enfance.

*Hubert Wulfranc,
maire, conseiller général*

*Murielle Renaux,
conseillère municipale
déléguée à la petite enfance*

Accueil collectif

La crèche collective municipale (18 places)

*Maison de la petite enfance Anne-Frank
10 rue André-Bourvil | Tél. : 02 35 66 86 10 | crecheAF@ser76.com*

La crèche collective accueille les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans dont les parents exercent une activité professionnelle. Elle est ouverte de 7h30 à 18 heures toute l'année. Les enfants sont accueillis par des professionnelles diplômées : auxiliaires de puériculture, éducatrice de jeunes enfants et puéricultrice directrice.

Les points forts de l'accueil sont axés sur :

- La préparation à la séparation par des moments d'adaptation répartis pendant la quinzaine qui précède l'admission.
- La prise en charge individualisée de l'enfant par une auxiliaire référente.
- Le respect du rythme des nourrissons.
- La socialisation et les règles de vie pour les plus grands.
- La découverte des potentialités de l'enfant par les nombreuses activités d'éveil proposées.
- L'acquisition de l'autonomie en douceur.
- Le partage du plaisir en famille au cours de fêtes ponctuelles (Noël, carnaval, fête).
- Les relations avec les familles grâce au cahier de liaison où sont notées quotidiennement des observations d'éveil individualisées.

À la Maison de la petite enfance Anne-Frank, la durée de l'accueil en crèche est comprise entre 40 heures au minimum et 50 heures au maximum par semaine. Les repas (sauf laits infantiles) et les couches sont fournis.

Bon à savoir : l'enfant, en côtoyant ses petits camarades, peut contracter de plus fréquentes maladies ORL telles que : otite, bronchite, rhino-pharyngite. L'enfant s'immunise ainsi plus précocement contre les maladies infantiles.

Tarif de l'accueil collectif : à Saint-Étienne-du-Rouvray, toutes les structures d'accueil de la petite enfance de 0 à 4 ans, appliquent le barème national de la Caisse d'allocations familiales en fonction du quotient familial.



Les haltes garderies

Votre enfant peut venir jouer une ou plusieurs demi-journées par semaine. Des professionnels de l'enfance proposent des activités d'éveil, adaptées à son âge. Celui-ci rencontre d'autres petits camarades du même âge, il se prépare ainsi à son entrée à l'école maternelle.

Les haltes garderies ne fournissent pas les repas.

■ Maison de la petite enfance Anne-Frank

Halte d'enfants municipale (14 places)

10 rue André-Bourvil | Tél. : 02 35 66 86 10 | crecheAF@ser76.com

Âge des enfants accueillis : 3 mois à 4 ans.

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures.

Journées continues le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi (7 places).

Tarif de l'accueil collectif : *En fonction du quotient familial de la Caisse d'allocations familiales, le tarif est à l'heure, toute heure commencée est due.* Les repas, goûters (sauf laits infantiles) et les couches sont fournis par le service.

■ Les p'tits loups | Confédération syndicale des familles (16 places le matin et 20 places l'après-midi)

Immeuble Naurouze

rue de la Tarentaise | Tél. : 02 35 66 46 37

Âge des enfants accueillis : 3 mois à 4 ans.

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 15 et de 13 h 30 à 17 heures.

Dont 10 places en journée continue de 8 h 30 à 17 h 30.

Accueil collectif (suite)

■ Le stop enfants | Confédération syndicale des familles (12 places dont 8 en journée continue)

Avenue du Bic Auber | Tél. 02 35 64 19 10

Âge des enfants accueillis : de 3 mois à 4 ans.

Horaires d'ouverture :

lundi à vendredi de 8 h 30 à 17 h 30.

Bon à savoir : installé face au parc omnisports Youri-Gagarine, idéal pour pratiquer une activité sportive.

■ Halte Léonel-Quentin | Association familiale (12 places)

13 rue du Morvan | Tél. : 02 35 65 13 42

Âge des enfants accueillis : 3 mois à 6 ans sur réservation.

Horaires d'ouverture :

lundi et jeudi de 9 heures à 12 heures et 13 h 30 à 17 h 30.

Mercredi de 13 h 30 à 17 h 30.

Mardi et vendredi de 9 heures à 12 heures et 13 h 30 à 17 h 30 (dont 5 places en journée continue).

Crèche interentreprises (30 places)

Liberty bords de Seine

rue du Clos Tellier | Tél. : 02 35 34 75 91

Multi accueil en crèche et halte garderie.

30 places réservées aux entreprises signataires d'une convention avec l'association. Ouverte de 7 heures à 19 heures.

Accueil familial

La crèche familiale municipale (12 places)

*Maison de la petite enfance Anne-Frank
10 rue André-Bourvil | Tél. : 02 35 66 86 10 | crecheAF@ser76.com*

Les enfants âgés de 10 semaines à 3 ans sont accueillis au domicile des 6 assistantes maternelles agréées, recrutées par la Ville.

Celles-ci accueillent chaque enfant au maximum 9 heures par jour. Les horaires d'accueil font l'objet d'un contrat d'accueil.

La crèche est ouverte toute l'année. L'encadrement et la formation continue des assistantes maternelles agréées sont assurés par une éducatrice de jeunes enfants et la directrice puéricultrice.

Tarif de l'accueil familial : application du barème national de la Caisse d'allocations familiales en fonction du quotient familial.

La durée d'accueil est comprise entre 36 heures au minimum et 45 heures au maximum par semaine. Les repas sont fournis.



Interlude

Lieu d'accueil parents/enfants

Association Apele

60, rue du Docteur-Cotoni | Tél. : 02 35 64 84 44

Lieu d'accueil gratuit et anonyme où des professionnels de la petite enfance accueillent des enfants de 0 à 5 ans accompagnés de leurs parents ou de l'adulte qui en a la charge ce jour là.

Les parents accompagnent et restent avec l'enfant pour jouer, se rencontrer, se détendre, parler dans un espace de jeux et d'échanges.



Assistantes maternelles agrées indépendantes

Elles sont presque deux cents à Saint-Étienne-du-Rouvray. Elles accueillent à leur domicile un nombre d'enfants limité par un agrément délivré par le Conseil général.

Les modalités de l'accueil de l'enfant sont établies entre les parents et les assistantes maternelles. Il est obligatoire de remplir un contrat d'accueil. Cet accueil peut s'exercer de façon régulière ou occasionnelle, à la journée ou en dehors des heures scolaires.

Les parents deviennent employeurs et doivent s'acquitter des tâches administratives (CAF, URSSAF, Pajemploi et déclaration mensuelle de l'assistante maternelle...). Ils perçoivent la PAJE, prestation d'accueil du jeune enfant jusqu'à ses 3 ans et peuvent cumuler avec le complément de libre choix de mode de garde, prestation spécifique à ce mode d'accueil, variant selon les ressources du foyer et l'âge des enfants.

Pour obtenir la liste des assistantes maternelles, connaître vos droits et devoirs d'employeurs adressez-vous à la maison de la famille.

■ La maison de la famille

*Espace Célestin-Freinet
19, avenue Ambroise-Croizat
Courriel: maisonfamille@ser76.com
Tél.: 02 32 95 16 26*

Horaires d'ouverture :

du mardi au vendredi de 13 h 30 à 17 heures.
Le samedi de 9 heures à 12 heures.



Espaces éducatifs



Comment faire le matin ou le soir, pour la garde des jeunes enfants une fois qu'ils sont scolarisés? Il est vrai qu'avec l'entrée à l'école maternelle, les familles perdent souvent le recours à l'assistante maternelle, sollicitée pour des gardes à temps complet. De même, il n'est plus possible d'envoyer l'enfant à la crèche temporairement.

La Ville a souhaité généraliser les activités éducatives périscolaires et en faire bénéficier le maximum d'enfants. En lieu et place des traditionnelles garderies, elle met en place des espaces éducatifs, les Animalins dans toutes les écoles de la ville avec un potentiel d'accueil de 1 000 enfants. Ces espaces mobilisent différents acteurs autour d'un même objectif : proposer les meilleures activités à l'enfant. Des équipes d'animateurs, d'agents municipaux, d'associations et d'enseignants volontaires, se constituent au sein de chaque établissement. Ces accueils sont ouverts à tous les enfants le matin, le midi et le soir, en fonction des écoles.





Les espaces éducatifs se composent de trois espaces différents (activité autonome — pour tous matin, midi et soir, soutien — à partir de l'école élémentaire, et projet — le midi seulement pour les maternels, que les enfants peuvent tour à tour fréquenter.

Le matin, les enfants peuvent être accueillis à partir de 7h30 au sein d'espaces autonomes proposant des activités individuelles: coin lecture, jeux de construction, petites activités de graphisme par exemple.

Le midi, les élèves qui déjeunent au restaurant scolaire ont la possibilité d'accéder aux espaces autonomes, ou à des jeux organisés dans la cour de récréation. Certains peuvent aussi s'engager dans l'espace projet sur plusieurs séances, en groupe, autour d'une thématique (sciences, sport, théâtre, musique, contes...).

Le soir, après un goûter, les enfants rejoignent les espaces de jeux jusqu'à l'arrivée des parents (départ échelonné jusqu'à 18 heures).

Inscription et renseignement :

mairie et maison du citoyen | Tél. : 02 32 95 83 83.

Auprès du directeur de l'espace éducatif de votre école.

Quatre modes de garde à votre convenance

1 ... La crèche

Pendant que papa et maman travaillent, l'enfant acquiert son autonomie, vit à son rythme, découvre les autres et participe à des activités d'éveil.

2 ... La halte-garderie

Une ou plusieurs demi-journées par semaine pour jouer avec les autres, pratiquer des activités d'éveil, préparer l'entrée à la maternelle.

3 ... La crèche familiale

L'enfant y est comme chez lui, accueilli par une assistante maternelle agréée, recrutée et formée par la Ville.

4 ... L'assistante maternelle

L'enfant est accueilli à domicile, par une assistante maternelle agréée par le Conseil général et employée par les parents.